



## Le diagnostic



### Alain Villemeur

Directeur scientifique de la chaire Transitions démographiques, transitions économiques (TDTE) de l'université Paris-Dauphine

### “POUR FINANCER LA DÉPENDANCE, IL FAUDRA ÊTRE PLUS AMBITIEUX”

Selon cet expert, la prise en charge par la Sécu des personnes en perte d'autonomie va exiger qu'on invente de nouvelles formes de prélèvements.

**CAPITAL : Le gouvernement souhaite mettre en place une cinquième branche de la Sécurité sociale, dédiée à la prise en charge du grand âge et du handicap, un sujet discuté depuis plus d'une décennie. Est-ce un vœu pieux ou cette idée va-t-elle enfin se concrétiser ?**

► **ALAIN VILLEMEUR :** Il est vrai que l'on attend depuis longtemps la création de cette branche, pour diverses raisons : le diagnostic n'avait pas été bien posé et on butait sur la problématique budgétaire. Du coup, cela a été sans cesse repoussé. Aujourd'hui, je suis plutôt optimiste. D'abord, le rapport Libault, remis en mars dernier, a très bien fait le point sur les problèmes liés à la perte d'autonomie. Ensuite, la crise du Covid-19 a montré l'insuffisance des moyens dédiés aux personnes âgées dépendantes. Résultat, le projet de loi actant la création de ce cinquième risque a été approuvé par le Parlement. On avance donc dans la bonne direction !

**Combien cela va-t-il coûter ?**

► Pour l'heure, le gouvernement a annoncé qu'il allait allouer 0,15 point de la contribution sociale généralisée (CSG) pour financer cette nouvelle branche, soit 2,3 milliards d'euros, mais seulement à partir de 2024. C'est trop peu, et trop tard. D'ici 2030, il faudra augmenter le montant des dépenses

liées à la dépendance (aujourd'hui d'environ 30 milliards d'euros) de 9 milliards. Il faut donc commencer dès 2021, avec 2 milliards en plus.

**Comment trouver des financements supplémentaires ?**

► Je ne pense pas qu'une nouvelle hausse de la CSG soit souhaitable, car cela risquerait de ralentir l'économie, ce n'est pas le moment. La création d'une nouvelle cotisation n'est pas non plus une bonne idée, car cela alourdirait le coût du travail. Mais il existe d'autres pistes. Le patrimoine des ménages qui auront bénéficié de cette aide publique, qui pourra être très élevée car la dépendance lourde coûte très cher, pourrait être mis à contribution après leur décès. Bien sûr, les héritages d'un faible montant seraient protégés. Une autre idée, complémentaire, pourrait être de créer une assurance obligatoire, pas pour les plus jeunes, car cela peut s'avérer pénalisant quand on démarre dans la vie, ni pour les seuls retraités, car cela pèserait sur leur pouvoir d'achat, mais pour les plus de 40 ans, qui sont déjà plus installés dans la vie et qui commencent à être préoccupés de cette question. Le Japon et d'autres pays asiatiques ont d'ailleurs déjà mis en place cette assurance. ■

Propos recueillis par  
PHILIPPINE ROBERT